Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°20 Mars 2005

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr



La France loin derrière

Même si cela devient une habitude, il est toujours cruel pour nous de voir que notre beau pays n'est pas représenté à la juste valeur de ses efforts en matière d'environnement… ni de ceux non moins remarquables de notre président de la République pour le faire croire… Déjà classé dernier de la classe au niveau européen (voir Action Nature n° 14), ce qui nous vaut (fort à propos) les foudres de la Commission Européenne, voilà maintenant que les américains s'en mêlent. Les Universités de Yale et de Columbia ont élaboré pour la seconde fois le classement mondial de l'environnement. Pour élaborer leur « Environmental Sustainability Index », ces universitaires ont retenu quelques 76 variables regroupées en 21 données : qualité de l'air ou de l'eau, biodiversité bien sûr, urbanisation ou gestion des déchets, mais aussi des ressources….

Les résultats ont été présentés lors du sommet de Davos. On retrouve très bien représentés en tête de liste les pays d'Europe du Nord : la Finlande est au premier rang mondial, suivie de la Norvège, la Suède se retrouvant 4ème. Les pays d'Amérique latine sont également bien représentés en tête de tableau : l'Uruguay est classé au troisième rang, l'Argentine au 9ème et le Brésil au 11ème.

Et la France, me direz-vous ? Elle n'est certes pas en queue de tableau, mais elle n'occupe que la trente sixième place, il est vrai sur 146 pays. Et c'est la bien triste Corée du Nord qui occupe la toute dernière place. Histoire de se consoler un peu, il est à noter que parmi les nouveaux états membres de l'Union européenne, on retrouve quelques pays qui méritent un coup de chapeau, et dont on espère que la France saura s'inspirer. La Lituanie, par exemple, se retrouve à la 22ème place, l'Estonie à la 27ème, ou la Slovénie à la 29ème. Et dans les pays qui devraient rapidement rejoindre l'Union Européenne, on a la joie de retrouver la Croatie à la 19ème place. Chapeau ! ■

Le classement et la méthodologie employée sont en ligne sur http://www.yale.edu/esi/

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Si vous désirez recevoir Action Nature directement chez vous par voie de mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :

actionnature@tiscali.fr

http://actionnature.chez.tiscali.fr.

Braconnage en Camargue : la compromission continue

Déjà lors du mois d'août 2004, les préfets du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône avaient pris de grandes libertés avec la légalité en autorisant le braconnage en Camargue du 15 août à l'ouverture légale de la chasse. (voir Action Nature n° 15). Nous nous en étions émus et avions par deux fois écrit au ministre de l'écologie. Lettres demeurées sans réponse.

Fort de cette situation, les chasseurs camarguais ont bien entendu récidivé cette année en février et ils annoncent déjà la même chose pour le mois d'août prochain (voir tract page suivante). Avec la même bénédiction de la part des trois préfets concernés, ils ont obtenu des représentants de l'Etat le « droit » (sic !) de braconner pendant trois week-end ! Cela en pleine infraction de l'arrêté ministériel fixant les dates de clôture de la chasse, et sans nouvel arrêté préfectoral, bien sûr. Cette manœuvre est déjà utilisée depuis longtemps par les préfets successifs de l'Ardèche. Las de se faire annuler leurs arrêtés de complaisance par les tribunaux administratifs, ils ne prennent plus d'arrêté… mais laissent s'organiser un « braconnage institutionnel » ! L'Etat n'y ayant jamais mis bon ordre, la liste des préfectures complices de braconnage organisé s'allonge.

Pourtant les chasseurs désireux d'outrepasser les lois ne sont pas très nombreux dans chacun de ces départements. Ainsi, le « Groupement des Chasseurs pour la Défense du mois de février » dont nous reproduisons ci-après la prose légère, n'est

« les pouvoirs publics se montrent toujours très enclins à contenter le moindre désir de la plus petite faction d'extrémistes de la gâchette »

(Suite de la page 1)

qu'une émanation de la société de chasse de Arles. Bien que non représentative de la majorité de ces membres, et encore moins des chasseurs du département, ce groupuscule bénéficie pourtant du soutien de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône, et de la sacro-sainte Fédération Nationale de Chasse. Et malheureusement, ou par voie de conséquence (on est en droit de se le demander !) de la compromission des préfets ! Et comme quelques individus arrivent à mettre les pouvoirs publics à genoux, cette situation ne peut que s'étendre.

Action Nature a repris sa plume pour dénoncer cette situation auprès du ministre. A ce jour toujours pas de réponse…

Ainsi, les pouvoirs publics se montrent toujours très enclins à contenter le moindre désir de la plus petite faction d'extrémistes de la gâchette. On observera que dès lors qu'il s'agit d'OGM, ils renâclent beaucoup moins à menacer - au nom du respect de la loi - les maires qui les interdisent sur leur commune, ni à emprisonner ceux qui osent les arracher. ■

LE GROUPEMENT DES CHASSEURS POUR LA DEFENSE DU MOIS DE FEVRIER

Reçu le 07 FEV. 2005

EN FEVRIER 2004,VOUS AVEZ ETE NOMBREUX A SORTIR VOS FUSILS, ET BRAVER AINSI LA LOI DE FERMETURE AU 31 JANVIER.

IL FAUT BIEN VOUS METTRE EN TETE,QUE N'IMPORTE QUEL GOUVERNEMENT NE REVIENDRA PAS EN ARRIERE, CONCERNANT LES LOIS QUI ONT ETE VOTEES.

MAINTENANT C'EST A VOUS DE PRENDRE VOS RESPONSABILITES: OU BIEN VOUS DITES AMEN ET VOUS RACCROCHEZ LE 31 JANVIER, ET BIENTOT LE 31 DECEMBRE,OU BIEN VOUS VOUS REVOLTEZ,ET CHASSEZ ILLEGALEMENT JUSQU'AU DERNIER JOUR DE FEVRIER COMME NOUS LE FAISONS MAINTENANT DEPUIS QUELQUES ANNEES.

CE GROUPEMENT A REUSSI EN FEVRIER DERNIER,A REUNIR SUR LES PARKINGS DU PATY,UNE MOYENNE DE 60 VEHICULES DE CHASSEURS PAR SOIREE D'AFFUT, CE QUI EST EXCEPTIONNEL PAR RAPPORT AUX ANNEES PRECEDENTES

LE 29 FEVRIER 2004 AU MATIN, UN DEJEUNER CONVIVIAL AVAIT ETE ORGANISE SUR LE GRAND PARKING OU TROP PEU D'ENTRE VOUS AVAIENT PRIS PART

IL FAUT QUE LE 28 FEVRIER 2005 SOIT UNE DATE REFERENCE ET RESPECTE DE TOUS.

LE DEJEUNER SERA RECONDUIT A VOUS D'Y PARTICIPER POUR LA PLUS PURE DES TRADITIONS. LE 27 FEVRIER

CHASSER EN GROUPE,FUSIL DANS LE FOURREAU JUSQU'AU LIEU DE CHASSE.RESPECTER LES COLVERTS POUR UNE MEILLEURE OUVERTURE LE 15 AOUT 2005.

UNE SAISON SE TERMINE........
LES PROBLEMES RESTENT LES MEMES..........
BATTEZ VOUS,
................POUR VOUS
................POUR VOS ENFANTS
................POUR LE RESPECT DES TRADITIONS.

LE G.C.D.M.F..



Un certain pastoralisme

Dans le Dauphiné Libéré du 7 février 2005, on a pu lire les propos de Gaston Franco, maire de Saint Martin-de-Vésubie: « *La semaine dernière, un type du village voisin a perdu 150 bêtes qui ont déroché. Expliquez-moi ce que faisait de troupeau dehors dans la neige au mois de janvier ! Les éleveurs ne veulent plus garder leurs troupeaux. Ici, avant on avait des vaches. Mais les vaches, il faut les rentrer le soir, les traire. Désormais, on a des troupeaux en liberté. Et des troupeaux de brebis. Vous savez, c'est cet animal qui passe devant vous avec, pendu à chaque mamelle, deux billets de 50 euros. Et cet argent c'est le vôtre, c'est le mien. Le vrai problème de l'élevage ovin, c'est d'être dépendant des primes.* »

C'est par ce langage plutôt imagé, et qui n'est pas pour nous déplaire, d'autant qu'il dénote au milieu des propos anti-loup habituellement populistes d'élus locaux, voire de ministre[1], que M. Franco dénonce cette bien triste illustration d'un pastoralisme dévoyé. De telles pratiques ne sont pas à la gloire de notre agriculture. Pire, elles anéantissent les efforts d'éleveurs et bergers qui tentent de sauver à long terme leur profession en améliorant ou en en renouvelant les techniques pastorales. Il serait grand temps que les pouvoirs publics en prennent conscience, et cessent de subventionner les exploitants agricoles qui profitent d'un système d'aide sans en accepter le juste retour des choses. En matière de cohabitation pastoralisme/grands prédateurs, est-il normal que les attaques de loups, ou d'ours, sur troupeaux non protégés soient indemnisées ? Cela est pourtant monnaie courante.

Saluons à ce sujet les participants des troisièmes rencontres écopastorales qui se sont déroulées les 29 et 30 janvier à St-Genets-Champanelle dans le Puy de dôme. Organisées par France Nature Environnement et l'Association pour la Cohabitation Pastorales, ces rencontres furent, une fois de plus, l'occasion de riches débats et discussions techniques parmi une assemblée de bergers, d'éleveurs ovins, de techniciens et de naturalistes. Une belle initiative pour casser les idées reçues et envisager enfin, une possible cohabitation troupeaux/grands prédateurs. C'est-à-dire une coexistence homme/nature. Merci à tous les participants et aux organisateurs qui, il faut le souligner, ne reçoivent pas un seul centime de subvention pour ces rencontres. ■

[1] cf. la déclaration d'Hervé Gaymard, alors ministre de l'agriculture, le 6 décembre 2003 (Action Nature n° 8)

Pendant le ministère Raffarin/Lepeltier….



Entre Noël et le nouvel an, le Journal officiel a publié 4 arrêtés relatifs à la protection des espèces de mammifères, reptiles et batraciens, insectes et mollusques.

Contrairement à ce que le titre pouvait laisser entendre, ces textes font reculer la protection des espèces d'environ 25 ans, rien de moins.

On comprend que les auteurs de ce massacre aient eu honte et ont essayé de cacher leur forfait entre la dinde et l'oie farcie. Ils n'en ont pas moins eu le culot de publier un communiqué expliquant que le but de ces arrêtés était de se mettre en conformité avec la législation européenne (sic).

Mais qu'en est-il exactement ?

Prenons l'exemple de l'arrêté sur les mammifères[1]

Jusqu'au 29 décembre 2004 et depuis le 17 avril 1981, les espèces inscrites dans l'arrêté[2] bénéficiaient d'une protection totale, les seules dérogations possibles étant à des fins scientifiques.

Suite à ces arrêtés, les captures et les destructions deviennent possibles

a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;

b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;

c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, et de la sécurité aérienne ;

d) Pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur. Des mesures compensatoires ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées sont alors exigées du demandeur de la dérogation. Si l'écologie des espèces le nécessite, la mise en oeuvre de cette dérogation est conditionnée par la réalisation préalable de certaines de ces mesucompensatoires ;

e) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes, ainsi que pour l'élevage se rapportant à ces actions.

Ce qui, en gros, veut dire que lorsqu'une espèce posera des problèmes, on pourra maintenant la détruire ou la capturer, ce qu'on ne pouvait pas faire avant.

Tous les ingénieurs du Génie rural et des eaux et forêts, et ceux des Ponts et chaussées, qui depuis 20 ans demandaient une telle mesure ont dû sabler le champagne !

Et puis, pour faire bonne mesure, ce sont les préfets qui délivreront les dérogations (sauf pour 4 espèces de mammifères).

Certes, le texte est conforme à la directive communautaire « Habitats », mais jusqu'ici, la France avait des « mesures plus strictes » que cette directive et, en s'alignant sur le minimum requis, elle recule très exactement de 23 ans.

Si ce type d'arrêté avait existé plus tôt, le pique-prune, coléoptère protégé, n'aurait pas bloqué longtemps l'autoroute A28 !

Un peu d'histoire

Après la loi sur la protection de la nature, votée en 1976, l'administration s'était peu préoccupée des conséquences de son application et ce fut sans difficulté que la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature[3] obtint les décrets du 25 novembre 1977 qui déterminaient, entre autres points, les conditions dans lesquelles les espèces étaient protégées. De même, elle obtint sans difficultés, en avril 1979, les premières listes d'espèces protégées de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens. Après la publication de ces arrêtés, l'émoi fut grand dans les ministères de l'agriculture et de l'équipement quand les responsables découvrirent avec horreur qu'ils ne pourraient pas déroger comme ils voulaient.

Les chasseurs firent un recours contre les arrêtés protégeant les mammifères et les oiseaux et le gagnèrent sur un vice de forme (non consultation du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage pour les espèces gibiers).

On vit immédiatement les plus dignes représentants des corps du Génie rural et des Ponts et chaussées s'allier et faire une pression intense sur le Ministre pour que ces arrêtés soient modifiés. Michel D'Ornano, qui était à l'époque ministre de l'équipement et de l'environnement, décida finalement de convoquer une réunion début avril 1981 pour écouter les arguments des aménageurs et des associations. Ce fut horrible : les représentants des grands corps annonçaient une remise en cause de toute la politique d'aménagement de la France et prévoyaient, avec des trémolos dans la voix, la fin de l'agriculture, des routes, des ponts, bref, la fin de la France. Finalement, le Ministre trancha : les arrêtés reprendraient la protection intégrale avec les seules dérogations à des fins scientifiques.

Le pauvre, aujourd'hui, il doit se retourner dans sa tombe.

Aujourd'hui

Dans l'indifférence générale, le gouvernement Raffarin vient à nouveau de porter un coup important à la protection de la diversité biologique de notre pays, alors que le Président de la République affirme haut et fort l'urgence de protéger cette même diversité biologique.

Après la publication d'une charte de la diversité biologique, on attend toujours le plan d'action (promis pour juin 2004) mais apparemment, il est plus urgent de déprotéger.

Les prévisions des ingénieurs du Génie rural et des Ponts et chaussées de 1981 ne se sont pas réalisées, mais par contre, on peut être certain que les préfets vont s'en donner à cœur joie pour déroger dès qu'une nuée d'agri-

(Suite page 4)

[1] L'analyse est similaire pour les autres arrêtés

[2] Une attaque vicieuse avait déjà eu lieu pour les mammifères, en 1996, car la nouvelle règle s'appliquait déjà à 4 espèces : le grand hamster, le loup, l'ours et le lynx

[3] FFSPN, depuis devenue FNE : France Nature Environnement.

culteurs, de bétonneurs ou d'élus viendra leur demander de mettre fin à des dégâts insupportables d'espèces protégées, ou que ces dernières empêcheront la construction d'équipements indispensables à la survie des français.

Et puis, cerise sur le gâteau, les dérogations délivrées par les préfets ne sont pas facilement accessibles et donc les associations auront des difficultés énormes à faire des recours.

Il est toutefois surprenant d'entendre un haut responsable de France Nature Environnement expliquer la protection actuelle était trop stricte et que « trop de protection tue la protection ». Il devrait prendre conscience que « trop de dérogations tue encore plus sûrement la protection ».■

Collectif Escrinet Col Libre

COLLECTIF DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE PROTECTION DE LA NATURE







associations membres de **fne**



le collectif est soutenu par le WWF France



Le 5 mars 2005 les protecteurs de la Nature monteront sur le col de l'Escrinet (07) , sur la propriété des associations de protection de la Nature afin d'y fêter le retour de la migration pré-nuptiale des oiseaux qui ont hiverné dans le sud de l'Union européenne et en Afrique et pour y dénoncer le braconnage de masse qui est organisé sur ce col tout comme sur une vingtaine d'autres sites du département ardéchois.

Marie-Paule de Thiersant, présidente du CORA, Pierre Beaudouin, Président de la FRAPNA, Gilbert Duc, président du CORA Ardèche et Frédéric Jacquemard Président de la FRAPNA Ardèche seront accompagnés par :

Hélène BLANCHARD (Vice-présidente à la Région Rhône-Alpes, chargée de l'Environnement)
A**llain BOUGRAIN-DUBOURG**, président de la LPO
Bernard CRESSENS directeur des programmes au WWF
Le professeur **Alain TAMISIER**
Alain CLEMENT président de l'ASPAS
Ainsi que des représentants de France Nature Environnement et d'Action Nature

Rendez-vous sur place le 5 mars à 14h.

Contact : Pierre ATHANAZE porte-parole du Collectif Escrinet Col Libre 06 08 18 54 55

Pour se rendre sur le col de l'Escrinet, prendre la RN 104. Le col se trouve entre Privas et Aubenas.

Collectif Escrinet Col libre c/o CORA 32 Rue Ste Hélène 69002 Lyon
Fax : 04 72 77 19 83
Mel : athanaze@infonie.fr
Tel : 06 08 18 54 55

Bravo et merci, Madame la députée

Trop souvent, la rédaction d'Action Nature ne peut qu'épingler les débordements de nos gouvernants et élus pour leurs prises de position anti-nature. Notre propos n'est certes pas de généraliser à l'ensemble de la classe politique ces débordements, mais force est de reconnaître que si beaucoup d'élus ne partagent pas les propos ou initiatives visant à casser ou contourner l'outil législatif de la protection de la Nature et de l'environnement, il en est bien peu pour oser les contredire. Avec les lourdes conséquences que l'on sait. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux aujourd'hui de reprendre les propos de Geneviève Perrin-Gaillard, députée (PS) des Deux-Sèvres, publiés dans le bulletin du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale au sujet de Natura 2000 et des débordements dont nous nous étions fait l'écho lors des débats sur la Loi Développement des Territoires Ruraux. Puissent ses collègues (socialistes et autres…) s'en inspirer !

« Il est à croire qu'en France, les femmes et hommes politiques, qui parlent sans cesse de protection de l'environnement, de développement durable, qui en font des sujets de campagne électorale, pour attirer vers eux nos concitoyens, sensibles à cette problématique, ont, une fois les élections passées, quelques difficultés à faire ce qu'ils ont dit. J'en veux pour preuve non seulement le texte sur les territoires ruraux récemment voté à l'assemblée nationale, mais aussi les levées de bouclier récurrentes des élus locaux lorsqu'il s'agit de mettre en place Natura 2000. […]

Or, le récent examen du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux a été le triste théâtre d'une offensive visant à appauvrir la concertation puisque des amendements soumis et votés, prévoient d'attribuer d'office aux collectivités locales les plans de gestion des sites. L'État et les acteurs locaux qui s'y impliquaient en seraient donc écartés. La mobilisation des collectivités est une bonne chose, mais pas si elle s'effectue sur la base de l'exclusion pure et simple des autres acteurs. La composition des comités de pilotage des sites risque fort de ne plus être représentative des enjeux ni garante d'un fonctionnement démocratique et de la participation des citoyens qui sied en principe à toute structure de concertation digne de ce nom. En plus cela risque fort de faire de Natura 2000, un « machin » sans cohérence nationale et européenne. Alors que la France accueille 64% des espèces d'oiseaux présentes en Europe, elle n'a, à ce jour désigné que 2,7% des son territoire en zone de protection spéciale. En tout (ZPS et habitats), la France veut protéger 10% de son territoire, ce qui est très inférieur aux autres pays de l'union européenne, comme la Grèce, le Royaume Unis ou l'Espagne (38%) « Qu'est ce que cela peut bien faire» disent certains? Ce qui nous importe est de créer des emplois, du développement, d'augmenter nos richesses et d'assurer à notre collectivité le maximum de ressources » ou alors : « moi je m'intéresse aux hommes » ce qui veut en dire long, très long sur l'état avancé des réflexions binaires de certains ! Ces discours très largement répandus font florès dans des sphères moins « ouvertes » que des réunions publiques, et galvanisent des lobbies très actifs sur le terrain. Ainsi n'a-t-on pas vu un député des Pyrénées pleurer à chaudes larmes Cannelle, abattue dans un site Natura 2000, alors que ses prises de paroles ou ses amendements à l'occasion de divers textes votés dans l'hémicycle ont toujours dénoncé de manière systématique l'application de la directive Habitats. Pour ce député, cette mesure de préservation empêcherait son territoire de se développer, argument qui s'inspire très souvent du scientisme positif dont le fondement repose sur le postulat que tout progrès est obligatoirement bon pour les hommes, postulat que notre histoire suffit à remettre largement en cause. Que les populations souffrent d'un défaut d'information, c'est malheureusement trop fréquent, et dans ce cas, la mise en œuvre du réseau Natura 2000 suscite des craintes et des interrogations légitimes. Mais au lieu de vouloir les informer, au lieu d'organiser des débats contradictoires et objectifs, de s'assurer d'une concertation efficace, le penchant clientéliste, voire populiste, de certains élus dont des parlementaires est bien décevant et irresponsable.[…]

L'espoir ne peut donc venir que d'élus responsables et de citoyens engagés à condition, bien sur, que les uns et les autres soient convaincus des risques que nous encourons à laisser disparaître ce qui fait la richesse de notre vie sur terre. L'espoir ne peut aussi venir que si nous sommes capables, au plan mondial, de mettre en place une structure chargée de faire respecter des règles claires de protection de l'environnement basées sur un état des lieux et une évaluation permanente des politiques menées ». ■

Extrait de Tribunes socialistes, 1er février 2005.

« Qu'est ce que cela peut bien faire» disent certains? Ce qui nous importe est de créer des emplois, du développement, d'augmenter nos richesses et d'assurer à notre collectivité le maximum de ressources » ou alors : « moi je m'intéresse aux hommes » ce qui veut en dire long, très long sur l'état avancé des réflexions binaires de certains ! Ces discours très largement répandus font florès dans des sphères moins « ouvertes » que des réunions publiques, et galvanisent des lobbies très actifs sur le terrain.



Belgique : le retour du Lynx

Le Lynx avait disparu de Belgique depuis le XIXème siècle. Aussi, son retour a d'abord fait l'objet de rumeurs, puis de témoignages plus ou moins confirmés. Il aura fallu 6 années pour que le retour du félidé puisse être annoncé de façon certaine. Il y aurait aujourd'hui 6 loups cerviers à s'ébattre dans les forêts belges.
C'est tout à l'est du pays, dans les Hautes Fagnes, région frontalière de l'Eifel allemand qu'il a fait son retour. D'après la Division Nature et Forêts les observations des six dernières années se concentrent sur un territoire d'une centaine de milliers d'hectares de part et d'autre de la frontière belgo-allemande
La question qui est maintenant posée, c'est d'où viennent ces Lynx ? De lâchers clandestins, comme cela aurait été le cas pour le castor qui a recolonisé une partie de la Belgique ? Affirmation démentie par les Ranchers, qui avaient été mis en cause par certains. D'animaux échappés de parcs ? Ou plus vraisemblablement de la migration vers la Belgique de lynx issus d'opérations de réintroduction depuis l'Allemagne où ils sont présents entre autres dans le Palatinat, et où ils ont fait l'objet de réintroductions (tout à fait légales et officielles) dans l'Eifel dans les années 90 ?
Intégralement protégé, le lynx bénéficie aujourd'hui, comme dans nombre d'états de l'ouest européen, de la croissance des espaces forestiers et de l'augmentation du nombre de proies, principalement des chevreuils. Mais cette réapparition dans cette région reste encore timide pour en conclure à une réinstallation durable. Comptons sur nos amis belges et sur leur administration pour que ce retour le devienne.■

Raffarin converti ?

Lors de sa visite du 22 février au "Vaisseau", le nouveau centre culturel scientifique et technique de Strasbourg, Jean-Pierre Raffarin a annoncé qu'il avait demandé à Bercy que les crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ne soient pas gelés, déclarant même : *« Nous avons un outil performant qui est capable aujourd'hui d'apporter à tous ceux, départements et régions, qui veulent agir dans cette direction »* et même : *« Le ministère de l'Ecologie est un ministère qui doit avoir les moyens. C'est pour ça que j'ai demandé à ce qu'il ne soit pas victime de gels (de crédits) et qu'il soit simplement concerné par 1% de mise en réserve, soit six millions sur 600 millions à peu près, de manière à ce que l'Ademe ne puisse pas avoir de crédits gelés »*.

« Au fait, Monsieur le Premier ministre, on fait quoi sur les sites Natura 2000 que vous avez, avec l'aide de vos ministres, volontairement saccagés ? »

De quoi réjouir les plus étourdis. De quoi agacer ceux qui ont plus de mémoire ! Car depuis son arrivée à l'Hôtel Matignon, les budgets du ministère de l'écologie, et ceux de l'ADEME n'ont fait que de décroître. Et même très fortement pour le cas précis de l'ADEME ! Qu'il annonce aujourd'hui qu'il s'oppose à un nouveau gel budgétaire relèverait-il du miracle ? Ou plus vraisemblablement du coup médiatique ?

Petit retour en arrière : après cinq années de hausse consécutive (1998-2002), le budget du ministère de l'environnement vient de subir trois années successives de baisse de son budget. A quoi il convient de rajouter (Oh ! Pardon, d'enlever !) les gels de budget successifs qui les ont accompagnés !

Le cas de l'ADEME est identique. Pendant 7 ans, le budget a augmenté. Puis, à son arrivée au Ministère de l'écologie, l'inoubliable Roselyne Bachelot a amputé le budget de l'Ademe de près de 40% ! Depuis la baisse a continué. Heureusement, aujourd'hui, Raffarin nous dit refuser le gel proposé par Gaymard. De là à nous jouer les convertis à l'écologie et autres sauveurs de la planète, il y a un monde ! N'est pas Chirac qui veut…

« Pourra-t-on revenir en arrière sur l'autoroute qui traverse la forêt de Bercé ? Ou devra-t-on essayer de l'effacer de nos mémoires. Comme tant d'autres choses ? »

Et le Premier ministre ne s'est pas arrêté uniquement à ces considérations financières. Il a complètement changé son fusil d'épaule au sujet de Natura 2000. Il faut dire que les menaces de la Commission Européenne, l'y ont certainement incité… Il déclara donc ce même jour *« le pays a hésité, il a quelquefois trébuché mais il est aujourd'hui décidé »*. Il nous avait pourtant semblé que c'était sans hésitation aucune que Natura 2000 avait été malmené chez nous. Et on sait par qui ! Ce qui n' a pas empêché le Premier ministre, tout illuminé de sa récente conversion, de déclamer : *« La France ne peut donner l'impression qu'elle n'est pas convaincue, qu'elle traîne les pieds sur ce dossier. La France ne peut pas être crédible en matière de développement durable si elle ne respecte pas ses engagements sur Natura 2000 »*. De quoi agacer tous ceux qui se battent depuis des années pour arriver à faire appliquer cette directive européenne. Tous ceux qui savent pertinemment que la France n'est plus crédible et qui le regrettent bien.

Au fait, Monsieur le Premier ministre, on fait quoi sur les sites Natura 2000 que vous avez, avec l'aide de vos ministres (Bachelot, Fillon et autres), volontairement saccagés ? Pourra-t-on revenir en arrière sur l'autoroute qui traverse la forêt de Bercé ? Ou devra-t-on essayer de l'effacer de nos mémoires. Comme tant d'autres choses ?■